



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL du 27 octobre 2023
Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIELGETTO, Tommy TOLEDO, Geneviève TAILLEFER, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absente excusée : Mme Céline ROMAN (procuration Bérangère DUCLOS).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Marie-Christine ARDOUIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

■ **AVANT PROJET AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE, JARDIN PUBLIC, TERRASSES DU FORT.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant projet global de l'aménagement des abords de l'église, du jardin public et des Terrasses du Fort. Cet avant projet comprend les zonages des travaux et l'estimatif financier. Il a été établi par le maître d'œuvre, le groupement AURIOL ARCHITECTURE & PATRIMOINE.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **DEMANDES DE SUBVENTION 2ème tranche AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE, JARDIN PUBLIC, TERRASSES DU FORT.**

Monsieur le Maire expose que la 2ème tranche du projet de l'aménagement des abords de l'église, jardin public et Terrasses du Fort peut être éligible à des subventions du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région. Demande d'autorisation de déposer les dossiers de demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC –FONDS VERT.**

Monsieur le Maire rappelle que le programme de rénovation de l'éclairage public rue et impasse de l'église, rue du Four, rue et place du Cers, rues du Marin, de la Faichette, Grand'Rue du Carreyrat, Côtes de la Roque et à Cailloux, a été retenu pour subvention Fonds Vert. Il est nécessaire de signer une convention avec le SYADEN (Syndicat Audois d'Energies et du Numérique) définissant les modalités administratives, techniques et financières.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **DENOMINATION RUE DU LOTISSEMENT CAMIN NOSTRO DAMO.**

Rappel à l'assemblée qu'il appartient de choisir le nom à donner aux rues et places publiques. Il propose que la rue du lotissement situé Camin Nostro Damo soit dénommée rue du Muscat.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **CONVENTION CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE/COMMUNE DE MISE A DISPOSITION DE LA SOLUTION « MA COM'UNE ».**

Monsieur le Maire expose la proposition de Carcassonne Agglo Solidarité d'adhérer à la mise à disposition du dispositif « Ma Com'Une » qui permettra la réalisation automatisée de ses livrables de communication financière.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **CONVENTIONS UTILISATION GYMNASSE DE CAPENDU.**

Afin de fixer les modalités d'utilisation du gymnase de Capendu par le Hand Ball Club Barbaira Alaric, il est nécessaire de signer les conventions d'utilisation avec le Conseil Départemental de l'Aude/le collège de l'Alaric et le Hand Ball Club Barbaira Alaric.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 27 octobre 2023.

Le Maire,

